



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 26 MARS 2013

« Il n'y a pas d'abonné au numéro que vous demandez »

Le CTL sur le budget 2013 de la DDFIP a été boycotté le 21 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales du département. Il a été reconvoqué mardi 26 mars sur le même ordre du jour :

- Budget de la DDFIP de Maine et Loire : bilan de l'exercice 2012, présentation et perspectives 2013
- Présentation du règlement du Centre des Finances Publiques du Louroux Béconnais.
- Bilan de la campagne de notation 2012
- Questions diverses.

- Budget de la DDFIP de Maine et Loire : bilan de 2012, présentation et perspectives 2013

Notre Direction a présenté, un budget s'inscrivant une fois de plus dans un contexte de baisse des crédits.

La dotation globale de fonctionnement 2013 notifiée pour le département de Maine et Loire s'élève à 3 895 000€.

La direction reconnaît que l'exécution budgétaire 2013, se déroulera dans des conditions inédites de restriction budgétaire. L'effort déployé par chacun sera important.



La réalité INACCEPTABLE que la C.G.T. a dénoncé :

- c'est moins 10% : du budget en 2013 par rapport à 2012
- c'est moins 10%, sans compter l'inflation
- c'est moins 10% qui s'ajoutent aux moins 20% enregistrés en 2012 par rapport à 2011.

Cette baisse drastique des moyens budgétaires de notre département est la conséquence de la politique d'austérité décidée par le gouvernement qui appauvrit les fonctionnaires, la population et met en danger l'existence même des services publics et leurs missions.

Après la démolition de l'emploi qui se poursuit et le blocage des salaires depuis plus de trois ans, les agents vont subir des restrictions dans tous les domaines de leur vie quotidienne

CARUZAC ET SARKOZY FONT LE BUZZ



Et pourtant, les responsables politiques imposent aux personnels des Finances Publiques une exemplarité sans faille, quand dans le même temps, des affaires de fraudes fiscales et financières secouent le monde politique où sont mêlés depuis plusieurs années les ministres du budget.

Résultat : 24% de diminution sur les fournitures par rapport à l'année dernière. On va bientôt nous demander de garder les rouleaux de machine à calculer pour les utiliser au verso.

84% de diminution sur le mobilier de bureau par rapport à l'année dernière...

On pourrait se satisfaire de ces économies si elles étaient exclusivement consécutives à une rationalisation des moyens et des processus. Mais c'est malheureusement la pénurie qu'il faut gérer et elle se traduit par une dégradation des conditions de travail des agents, voire une mise en cause de l'intégrité de nos missions.!

Pire encore, sous couvert d'améliorer et de simplifier l'exercice des métiers dans le cadre du fameux « choc des simplifications » anticipé par la DGFIP, les agents œuvrent à la pénurie puisque la première exploitation des simplifications est la réduction des moyens.

La Direction considère que le poste « affranchissement » doit encore générer des économies, notamment avec l'envoi des déclarations et autres imprimés directement par internet.

La CGT est favorable à la dématérialisation des procédures, notamment sur le plan écologique (moins de papier) et sur le plan de la communication (facilité des échanges). Pour autant, elle considère que le « tout internet » est illusoire et qu'il ne peut être imposé d'office aux citoyens pour des seules raisons d'économies budgétaires, sauf à exclure les plus fragiles du service public. Une grande partie de la population ne possède pas internet.

De plus, l'administration ne peut pas ignorer que la réduction des envois recommandés avec AR, expose les services, dans certains cas, à un risque juridique d'absence de preuve de la notification.

Aussi, les directives en matière d'économie budgétaire sur le courrier ont leur limite et doivent tenir compte des contraintes.

Enfin, comme l'an dernier, la CG.T. a dénoncé à nouveau l'exploitation des femmes de ménage (par les sociétés prestataires), en prenant l'exemple de deux sites du département :

-dans un, on diminue le temps de nettoyage de quatre heures par semaine avec la même charge de travail.

-dans l'autre, on augmente la surface de nettoyage mais pas le nombre d'heures .

Cette situation n'est pas de nature à troubler la direction. Elle a une réponse toute faite : le contrat porte sur une prestation et non pas sur le nombre d'heures travaillées.

Pourtant, l'Etat ne peut s'exonérer de sa responsabilité de donneur d'ordre en renvoyant la problématique vers les seules sociétés de nettoyage ou les syndicats de salariés des entreprises privées. L'Etat employeur public a un devoir d'exemplarité. Mais il vrai que par les temps qui courent, l'exemplarité n'est pas le premier souci de l'Etat.

« Bref : il n'y a plus d'abonné au numéro que vous demandez ! »

La C.G.T. a voté CONTRE ce budget déplorable.

Présentation du règlement du Centre des Finances Publiques du Louroux Béconnais.

Les personnels du Centre des Finances Publiques du Louroux Béconnais ont demandé à pouvoir répartir la durée hebdomadaire de leur temps de travail sur 4,5 jours, avec fermeture du poste comptable le vendredi après-midi. Suite au CTL du 6 décembre acceptant ce nouveau système, il convient maintenant de voter un nouveau règlement intérieur, fixant notamment les plages fixes et variables.

Les personnels ayant voté à l'unanimité ce règlement le 1/1/2013, la CGT a voté POUR

Bilan de la campagne de notation 2012 :



FILIERE :FISCALE

Répartition des bonifications tous grades et corps confondus :

20% des agents (soit 109) ont obtenu +0.06

30% (soit 164) ont obtenu +0.02

12% (soit 78) ont obtenu +0.01 (note d'encouragement)

38 % (soit 202) ont obtenu 0

FILIERE GP

Répartition des bonifications tous grades et corps confondus :

20% (soit 83) ont obtenu +0.06

30% (soit 116) ont obtenu +0.02

22% (soit 87) ont obtenu +0.01 (note d'encouragement)

28% (soit 99) ont obtenu 0

La C.G.T. a demandé des précisions sur la notation des cadres B et C de la filière fiscale. En effet trois majorations de 0.06 n'ont pas été attribuées en 2012 et devaient de ce fait revenir sous forme de 0.02 en 2013 (soit 9 majorations de 0.02 de plus) pour ces deux catégories. Or la C.G.T. constate que le bilan chiffré ne fait pas apparaître ce cumul. Où sont passées les majorations manquantes ?

Réponse de la Direction : Elle ne sait pas trop...

Un avis de recherche est lancé !!!

La présentation du bilan de la notation et le déroulement actuel des entretiens d'évaluation nous ont donné l'occasion de rappeler une fois encore notre opposition au système de notation évaluation actuel.

Ce système d'évaluation qui met en concurrence les agents entre eux génère des tensions dans les services : tensions entre chefs de service et agents mais aussi entre agents eux-mêmes.

Questions diverses :

Déontologie :

Jusqu'à ce jour, le contrôle sur les obligations fiscales des agents se faisait différemment selon la filière d'appartenance. Suite à la fusion, une harmonisation des pratiques a lieu quant au contrôle de l'obligation déclarative et de paiement. Ainsi chaque agent fera l'objet tous les ans d'un contrôle du dépôt de sa déclaration ainsi que du paiement de ses impôts. Et tous les 5 ans, un contrôle sur pièces sera exécuté par les chefs de SIP (chaque année, 1/5 des agents du département auront droit à ce CSP).

Deux poids, deux mesures, voir cas Cahusac

Vente du bâtiment J de la cité administrative :

Dans le cadre de cette vente, la Cellule Micro Informatique ne restera pas à la cité et rejoindra l'ESI d'Angers à la Roseraie. Dans la même logique le CMIB de la rue Talot prendra le même chemin.

Les cellules informatiques deviennent des prestataires de services de la DDFIP, ce qui modifie complètement la cohésion de notre réseau.

Pour la C.G.T :

-Marie Andrée BURBAN
-Philippe BELLANGER

Dominique BODIN
Vincent LARRIEU